

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
31 mai 2010 à 18h30**

Date de la convocation : 17 mai 2010

Présents : C. LELOUP, Chantal CORBILLON, Laurent DESGLAND, Alain. RUBENS, Marylène SUZANNE, Daniel. GIOANELLI, Françoise ANDRE, Jean-Claude BOITON, Alain CABEKKE, Bernadette CLAVIER,, Mireille FAGUET-TORCHON, Aline GRESSIN, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Jérôme VRILOR.

Absents excusés : Jean-Marie DUPONT (procuration à Jérôme VRILOR), Patrice GOURDY, Gérard PASQUINI,

Secrétaire de séance : Mireille FAGUET-TORCHON

Le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

1 Groupe scolaire : attribution des lots

Monsieur le Maire rappelle la procédure pour le déroulement du marché à procédure adaptée concernant les travaux du groupe scolaire.

La date limite de remise des plis était fixée au mardi 20 avril 2010. Les critères d'attribution étaient répartis pour 60 points sur la partie technique et pour 40 sur la partie financière.

L'ouverture des plis a eu lieu. Monsieur le Maire donne lecture du rapport établi par le maître d'œuvre. Il propose d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

LOT	Corps d'état	Entreprises	Montant H.T.	options HT
Lot N°01	V.R.D	CAZIN	200 567,93 €	
Lot N°02	GROS ŒUVRE	CAZIN	345 678,89 €	
Lot N°03	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEURE	LANGERON	88 647,48 €	
Lot N°04	CHARPENTE BOIS	LEGER PERE ET FILS	57 784,86 €	
Lot N°05	CHARPENTE METALLIQUE	CHOLLET SERVICES	44 837,96 €	
Lot N°06	COUVERTURE ET BARDAGE ZINC	BRIAND	117 775,78 €	
Lot N°07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	MIROITERIE DU BERRY	193 776,00 €	
Lot N°08	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	TREMEAU	40 311,83 €	
Lot N°09	PLATRERIE - ISOLATION	DA COSTA	78 512,45 €	
Lot N°10	PLAFONDS SUSPENDUS	ISODEC	29 639,20 €	
Lot N°11	COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	PROJELEC	95 462,86 €	
Lot N°12	PLOMBERIE - SANITAIRES	AUBEL (option)	30 505,07 €	6 183,00 €
Lot N°13	CHAUFFAGE GAZ - VENTILATION	PUET (option)	129 092,95 €	-2 572,46 €
Lot N°14	CARRELAGES - FAIENCES	SOTEBA	49 382,88 €	
Lot N°15	SOLS SOUPLES	SOTEBA	11 588,51 €	
Lot N°16	PEINTURES	SBPR	30 471,33 €	
Lot N°17	CUISINES	BENARD	19 191,69 €	
Lot N°18	MOBILIER	Y. OLLIVIER	39 837,00 €	
		TOTAUX	1 603 064,67 €	
		total options	3 610,54 €	
		total avec options	1 606 675,21 €	

Les membres du conseil donnent leur accord pour l'attribution comme mentionnée ci dessus.

2 Bulletin municipal : choix du prestataire

La commission communication propose de retenir la société Pôle Graphic pour la réalisation du bulletin municipal. C'est la candidature qui correspond le mieux aux attentes du cahier des charges.

La prestation sera réalisée pour la somme de 4 348 euros TTC.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

3 Mise en place d'un calendrier des festivités

La commission association propose d'élaborer un calendrier des festivités trimestriel qui sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune. Ce document a pour objectif d'informer la population angillonnaise sur les manifestations.

Les membres du conseil approuvent cette action.

4 Organisation d'une Brocante Vide Grenier

La commission association propose d'organiser une Brocante / Vide Grenier le dimanche 25 juillet 2010 ; celle-ci aura lieu de 6 heures à 19 heures. La réservation de l'emplacement se fera à la mairie. Le mètre linéaire est fixé à 1€.

Un tract d'informations sera distribué dans les boîtes aux lettres avec le calendrier des festivités ainsi que la publication du comité des fêtes pour recruter de nouveaux membres afin de faire perdurer la cavalcade.

5 Attribution de subvention au Secours Catholique

Le Maire revient vers les membres du conseil pour demander une subvention pour le Secours Catholique d'un montant de 50€.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

6 Réseau Ligne 18 : aménagement des arrêts de Bus

Le Conseil Général décide du changement de certains arrêts de bus. Il prend en charge l'information aux usagers dans le schéma des transports scolaires.

Les modifications sont acceptées par le conseil.

7 Modification des statuts de la Communauté de Communes

M. le Maire donne lecture d'un projet de modification de statuts de la Communauté de Communes des Terroirs d'Angillon. Il s'agit de prendre la compétence : aménagement de l'espace - Elaboration, suivi et révision d'un SCOT.

Cette nouvelle compétence sera exercée par le SIRDAB après adhésion de la Communauté de Communes des Terroirs d'Angillon.

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable.

8 Admission en non-valeur

Une admission en non-valeur pour une créance irrécouvrable de Mlle Céline Chéron pour la somme de 14.51€ (assainissement) est acceptée.

Un complément d'information doit être apporté pour la créance due par M. Jean-Paul Langevin.

9 Mise en place d'une zone 30 en centre bourg

Suite à l'achèvement des travaux de la rue du 8 mai il y aura une zone 30.

10 Divers

- Demande de subvention Adeline Suzanne : le conseil municipal accepte à la majorité (moins une voix) de verser une subvention de 250 € sur le budget du CCAS afin d'aider cette étudiante à réaliser un stage de professionnalisation à l'étranger.
- Demande de subvention exceptionnelle Judo Club Angillonnais : l'association USAR a accepté de prêter son minibus pour le transport de supporters afin d'assister à la finale de championnat de France cadette à laquelle participe Emeline Padeloup. Il n'est donc pas nécessaire de verser une subvention.
- Demande de subvention du Foyer socio éducatif du collège Jean Rostand : suite à une sollicitation des représentants du Foyer, le conseil municipal octroie une aide de 100 €.
- Modification du contrat ATESAT : le conseil valide la suppression des options dans le contrat ATESAT après information par les services de la DDT de la non réalisation des dites options.
- Avenant au contrat FOL : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant qui supprime la prestation des spectacles aux jeunes publics pour l'école primaire. Seul le contrat avec l'école maternelle perdure.
- Choix du prestataire feu d'artifice : c'est la société Lacroix Ruggieri (comme les années précédentes) qui réalisera la prestation du 13 juillet au soir pour la somme de 2 300€ TTC.
- Venue du Docteur Stephanov : M. le Maire fait un compte rendu de la visite du médecin dans le cadre du contrat qui lie la commune avec le cabinet Rivière pour le recrutement d'un médecin. Il pense que le niveau de français du médecin bulgare n'est pas suffisant pour qu'il ouvre un cabinet sur la commune. De plus, il vient d'une agglomération bulgare importante de 90 000 habitants, ce qui peut représenter un changement par rapport à la commune des Aix d'Angillon. Il propose de ne pas donner suite à cette candidature, ce que le conseil valide.
- Défibrillateur : après lecture du dossier, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour acquérir un défibrillateur pour la somme de 2 665 € (coffret et pose comprise) via la communauté de communes. Les conseillers proposent de contacter la pharmacie pour y adosser le défibrillateur.
- DMC : une modification de la loi LEMA prévoit un changement d'imputation de la redevance pour l'entretien des réseaux. Il est nécessaire de prendre la décision modificative de crédit suivante :
 - moins 11900 € au 6378,
 - + plus 11900 € au 706129et
 - moins 249 € au 6063,
 - + plus 249 € au 706129
- Demande d'achat de terrain cadastré section numéro ZB 65 de M. Parageau : Monsieur le Maire propose de contacter les services des domaines pour connaître la valeur du terrain. Les membres du conseil ne sont pas opposés au principe d'une cession.
- La demande d'autorisation pour le déroulement d'une course cycliste organisée par le SLD Fussy le 3 juillet sur le territoire de la commune est acceptée.

- La demande d'organisation d'un concert de Vielle par l'association de M. Bitaud est refusée compte tenu du prix : 650€.
- Le remplacement de Sylvie Modurier lors de ses congés du 18 au 28 juin sera assuré par Patricia Royer.
- Les membres du conseil municipal (moins une voix) donnent leur accord pour prolonger le contrat d'apprentissage de Steven Faguet lors de son bac pro.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.